

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples



N° 435 - janvier 85 - 5 F ISSN 0012-6411

1985 :

Le MRAP de l'an nouveau

Au cours de cette année 1984 qui s'achève, nous avons mené ensemble bien des actions et nous pouvons considérer notre bilan certes sans forfanterie, mais aussi sans fausse modestie.

Nous avons enregistré nombre de satisfactions sur les sujets qui nous sont chers, que ce soit la carte de dix ans attribuée à certains immigrés, que ce soit l'extension de notre champ d'action juridique grâce au projet de loi permettant aux associations comme la nôtre d'intervenir en matière de violences raciales, que ce soit la prise de position solennelle de Claude Cheysson contre l'apartheid aux Nations-Unies, ou encore la déclaration unanime des différentes confessions religieuses sur le racisme. Il s'agit d'avancées dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Avoir mené à bien les Assises nationales, être présents dans la campagne "Vivre ensemble", avoir soutenu loyalement Convergence 84, être de plus en plus sollicités et consultés, prouve que notre Mouvement assoit son autorité. Nous devons cependant rester vigilants et ne pas désarmer.

D'abord gardons un regard lucide sur la France d'aujourd'hui dans laquelle la percée fulgurante de l'extrême-droite n'est que le signe plus manifeste d'une imprégnation diffuse de ses idées dans une grande partie de l'opinion.

Tâchons de mieux comprendre ce à quoi nous sommes en train d'assister pour pouvoir mieux le combattre. Certes, des périodes d'incertitudes, comme celles que nous traversons, accroissent le

George PAU-LANGEVIN

(suite p. 2)

Nouvelle-Calédonie :

Des droits retrouvés

Le MRAP suit avec attention le développement de la situation en Nouvelle-Calédonie. A deux reprises, il s'est prononcé récemment sur cette importante question, le Bureau National du 5 janvier l'a mise à son ordre du jour et **Différences** de ce mois consacre à ce problème complexe un article de son rédacteur en chef. Le MRAP souhaite "qu'une solution conforme aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes soit apportée de toute urgence pour éviter que la France ne s'engage dans une situation dramatique comparable à celle de la guerre d'Algérie". "Sans doute, les Canaques, premiers occupants de l'île, jouissent d'un droit imprescriptible à accéder dans de bonnes conditions à la gestion des affaires de leur pays. Ce droit ne saurait être exercé au mépris des autres communautés installées

de longue date sur le territoire, où s'est créée une société pluri-ethnique destinée à vivre dans le respect de ses diverses composantes". Quelles que soient les dispositions prises par le Gouvernement suite à la déclaration solennelle de son représentant, le 7 janvier, le MRAP restera vigilant. "Devant la volonté polémique des partisans du statu quo qui cherchent à conserver leurs privilèges basés sur l'injustice, les intérêts sordides et la négation des droits imprescriptibles d'un peuple", le MRAP "adjure le Gouvernement de tout faire pour ne pas se laisser entraîner dans une guerre coloniale".

Toumi Djaidja libéré

Le MRAP s'est réjoui dans un communiqué de la libération de Toumi Djaïdja, initiateur de la Marche pour l'Égalité. "Son action symbolisait la démarche nouvelle d'une jeunesse marginalisée en quête d'une meilleure insertion, dans le respect de ses droits et de sa dignité... Mais les déchaînements de haine consécutifs à la mesure présidentielle confirment que le comportement de certains milieux attisant expressément les tensions est d'autant plus significatif que Toumi est de nationalité française et fils de harki: il s'agit donc bien de racisme au plein sens du mot".

Le MRAP de l'an nouveau (suite de la p. 1)

besoin de recourir à un bouc émissaire, mais pourquoi au cours des siècles les sociétés ont-elles toujours, en se construisant, eu besoin de haïr, d'exclure quelques-uns de leurs membres?

Aujourd'hui, de nouveaux appels à la reconstruction de l'unité nationale tentent de corriger comme par un mouvement de balancier, l'exploitation perversie faite par certains groupes de l'éloge de la différence, mais sur cette pente aussi, les souvenirs historiques nous crient prudence.

Tous mots d'ordre, tous slogans, toutes idées s'usent ou se corrompent au fil du temps, et ajuster en permanence notre réflexion à notre action et au milieu ambiant, constitue une de nos tâches essentielles.

Enfin, malgré la fascination que peut exercer sur nous le foisonnement d'initiatives auxquelles nous pouvons assister, soyons assurés qu'une certaine permanence que nous représentons est aussi nécessaire. Nous avons la chance dans notre organisation de bénéficier d'un poste d'observation quasiment unique sur notre société et sur le monde, d'un angle privilégié d'analyse et d'intervention.

Nos prises de position peuvent irriter nos adversaires, étonner quelquefois nos amis, mais c'est que nous aussi, "notre trésor, ce sont les valeurs pour lesquelles nous avons toujours lutté", et que nous devons continuer à défendre.

En ce début de 1985, soyons donc mieux armés, mieux éclairés, mieux informés pour pouvoir remplir notre rôle, mais veillons à demeurer aussi fidèles, indépendants et exigeants à l'égard de tous.

George Pau-Langevin
Présidente-déléguée

MRAP-SOLIDARITE CONTRE L'APARTHEID

Le samedi 24 et le dimanche 25 novembre, s'est tenue à PARIS une RENCONTRE NATIONALE contre l'APARTHEID organisée conjointement par l'AFASPA et le MRAP. Plusieurs membres de notre Mouvement ont pris une part active dans la préparation et le déroulement de ces deux journées. Parmi eux, des représentants de la Commission anti-apartheid et de MRAP-Solidarité.

Après les événements sanglants d'Afrique du Sud au cours des derniers mois, après la manifestation du MRAP devant l'ambassade d'Afrique du Sud, le 15 novembre dernier, cette rencontre s'imposait pour conjuguer les efforts des antiracistes contre le système d'apartheid de Pretoria, rencontre dont les actes seront publiés.

Au nom du MRAP, Jacqueline GRUNFELD a pris la parole. Elle l'a fait en mettant l'accent sur les drames vécus par les femmes et enfants d'Afrique du Sud en déclarant notamment: "Savez-vous qu'actuellement croupissent en prison au moins 1.000 enfants et adolescents, et 3.500 nourrissons?"

Cette année, une telle situation permettra sans doute au MRAP et à MRAP-Solidarité de mener une action dans leur direction, à l'occasion de "l'Année de la Jeunesse".

Ce que vous avez gagné après le second tirage des Bons de Soutien (12.12.84)

1 magnétophone: 007.551; un micro-ordinateur Yashica YC 64 (norme MSX. Importateur exclusif: SEGI-MEX); 028.120; un week-end à Londres: 155.931; un échiquier russe: 095.423; une minicalculatrice: 025.314.

Albums: La Norvège: 057.389; Ghetto de Varsovie: 143.354; 254.229; 268.847.

Maison: Plats anciens: 003.671; 020.269; 089.747; 095.808; 156.051; 172.560; 202.176; 276.131; 298.728. Un réveil: 202.328. Un aspirateur auto: 133.774. Une bonbonnière: 236.481. Un vase: 047.907. Une nappe + serviettes: 103.323. Un cadre pour photo: 130.149. Une ombrelle: 043.664. Une cloche: 170.282. Papier à lettre: 020.208; 028.532; 048.792; 135.343. Planches à découper: 156.440; 216.072; 291.481. Thermomètre pour le bain: 041.074; 094.741; 115.031; 126.718; 139.790; 253.928.

Jouets: Une poupée Gavroche: 254.586. Une poupée + vêtements: 157.683. Trains en bois: 057.516; 260.687. Un bus en bois: 125.885. Un train japonais: 103.743. Chariots en bois: 033.829; 134.344. Un culbuto russe: 254.791. Poupées chiffon: 005.584; 014.691; 246.245. Une boîte de marionnettes: 262.151. Jouets à emboîter: 042.007; 298.345. Poupée russe à emboîter: 049.448. Camion en bois: 070.718; Petit cheval de bois: 254.397; Poupées russes en bois: 017.841; 024.512; 084.612; 127.145; 254.397.

Livres: Le livre des otages: 040.583; 125.228; 132.215; 137.983; 253.903; 267.852. On condamne les innocents: 037.804; 097.128; 232.750; 236.133; 266.136; 298.560. La France de l'affaire Dreyfus: 028.593; 050.210; 069.514; 073.140; 143.970. Diviser pour régner: 033.961; 060.620; 117.949; 230.819; 253.635; 254.559. Soleils Fusillés: 006.208; 033.131; 043.349; 046.456; 170.910; 298.194. Un drame à Bordj-Hindel: 004.396; 054.263; 074.814; 148.196; 187.111; 232.735; 294.539-

Abonnements de 6 mois à "Différences": numéros se terminant par 34.

LE RACISME EN JUSTICE

"Ces gens-là, c'est comme les clochards": c'est l'opinion sur les Marocains d'un cafetier de Dinan qui avait refusé de servir Habib Abdallan en mai 1984. Le 21 novembre 1984, la 3ème chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Rennes l'a condamné à 3.000F d'amende pour avoir refusé de servir un client en raison de son origine.

F.A.N.E. Le mouvement néo-nazi de Marc Fredriksen avait été dissous à la demande du MRAP par un décret du 3 septembre 1980. Le Conseil d'Etat a annulé cette dissolution (31 octobre 1984) pour vice de forme; il aurait fallu que "la motivation de la demande comporte l'énoncé des considérations (...) qui constituent le fondement de la décision". Or, le renvoi à la loi du 10 janvier 1936 sur les milices privées et à celle du 1er juillet 1972 ne pouvait tenir lieu de motivation explicite... Le MRAP étudie les suites à donner à cet arrêt.

Mustapha. M. Louvel, directeur d'un foyer de jeunes travailleurs, avait distribué le tract "Mon cher Mustapha" en septembre 1982. A la suite des poursuites du MRAP contre lui, il avait déposé plainte en diffamation. Le Tribunal de Grande Instance d'Argentan l'a approuvé, en condamnant le MRAP à lui verser 10.000 F de dommages et intérêts. Le MRAP fait appel.

Le MRAP débouté: deux fois, par la 17e chambre à Paris, le 6 décembre 1984. D'une part, pour une plainte contre **Minute**, qui avait publié un article intitulé: "Un congé sur deux est bidon", où les abus des travailleurs immigrés en matière de congé-maladie étaient plus que suggérés. D'autre part, pour avoir poursuivi **Présent** pour un article sur la condition féminine où il était exposé entre autres que "le féminisme et l'antiracisme sont deux choix totalement incompatibles". Appel du MRAP.

Contrôle au faciès. Après l'arrêt salubre de la Cour de Cassation

sur les contrôles d'identité dans le métro (voir commentaire dans **Droit et Liberté** de novembre 1984), la Cour d'Appel de Bordeaux a rendu, le 29 novembre 1984, une décision qui va dans le même sens: elle a relevé que la condamnation par le Tribunal Correctionnel de Périgueux à un mois de prison, et à la reconduite à la frontière de deux Turcs interpellés en situation irrégulière, était nulle parce que fondée sur une interpellation effectuée dans des conditions illégales. Elle précise, à propos de celle-ci: "**accepter qu'on puisse demander leurs papiers à des individus en se fondant sur leurs seules caractéristiques raciales, linguistiques ou vestimentaires, aboutirait à faire une distinction entre les personnes interdite par la loi et constituerait des pratiques contraires au caractère non discriminatoire de notre droit.**"

Siné. Suite à une plainte déposée par le MRAP et la LICRA pour des propos que le dessinateur avait tenus lors d'une prestation sur une radio libre, en août 1982, Siné a rédigé un texte à l'intention des deux associations, dans lequel il exprime ses regrets. "Mes essais de provocation, d'humour au pénultième degré, que je manie d'habitude avec dextérité, étaient, cette fois, complètement ratés et odieux".

Pas couvert. Le Pen, poursuivi par le MRAP pour son intervention sur Antenne 2 le 13 février 1984 et pour le contenu de sa plateforme électorale lors de la campagne des municipales de 1983, arguait de son immunité parlementaire en tant que député européen pour échapper aux poursuites.

Le Tribunal a estimé, le 18 décembre 1984, que cette immunité ne jouait pas pour les affaires dont l'instruction était déclenchée avant les élections européennes.

Une date de plaidoirie sera fixée prochainement.

TSIGANES ET GENS DU VOYAGE

Après l'assassinat d'un arbitre, le 20 octobre, par de jeunes Gitans à **Montpellier**, le comité du MRAP est intervenu à la cité Chantal pour éviter des affrontements entre les différentes communautés et lors d'une opération de police qui a failli mal tourner. L'évêque de Montpellier, Monseigneur Boffet et le maire, M. Frèche sont également intervenus pour éviter de faire porter aux Gitans une responsabilité collective. Mais rien n'a été fait jusque-là pour trouver des solutions aux problèmes posés par la concentration de Gitans dans des endroits ressemblant à des "camps", à des bidonvilles comme à Celleneuve.

CARNET

Michèle Zalcman, responsable du comité local de Lons-Le-Saunier, a le plaisir de nous annoncer la naissance de son deuxième garçon, Elie, le 18 novembre 1984.

Diane Behlow, secrétaire administrative au siège du MRAP, a la joie de nous faire part de la naissance de sa fille, Sarah, le 10 décembre 1984.

Martine Mehl, collaboratrice de la Permanence Juridique du MRAP, est également l'heureuse maman de Mathieu, né le 21 décembre.

Félicitations aux parents, longue vie et bonheur à Elie, Sarah et Mathieu.

Droit et Liberté

89, rue Oberkampf, 75011 Paris
Téléphone : 806.88.00
CCP 9 239-81 Paris

Directeur de la publication
René Mazenod

Maquette
Véronique Mortaigne

Secrétariat de rédaction
Monique Khellaf

Comité de rédaction
Bertrand Bary, Gérard Coulon
Dominique Dujardin, René Mazenod

N° de Commission paritaire : 61013

Imprimeurs Libres - Paris

Du côté des comités

Apprendre à lire...

Le Mrap de **Nice**, le CEFISEM, la Ligue de l'Enseignement, des libraires et maisons d'édition ont organisé une semaine de la lecture dans les écoles du quartier-ouest de la ville.

Chaîne de l'Amitié.

Une pétition signée par plusieurs milliers d'habitants du versant nord-est de **Roubaix-Tourcoing**, à l'initiative du comité local. Nous n'acceptons pas que des hommes et des femmes soient exclus parce qu'ils ne sont pas "français".

Apprendre à vivre ensemble.

Deux journées organisées par le comité de **Grenoble** sur le comportement raciste avec MM. Maché, généticien, Morsel, historien et Taguieff, sociologue. La deuxième partie de cette démarche a abordé les moyens quotidiens à mettre en oeuvre pour vivre ensemble, riches des différences.

Désenclaver la cité.

Le comité de **Massy** (91), avec l'Amicale de Locataires de la cité "La Poterne", a réuni plus de 50 personnes de cette cité pour rénover les immeubles, intervenir dans la ville contre l'image (dévalorisée sans raison) de ce quartier isolé, développer des solidarités quotidiennes et demander des services d'autobus.

Soirées-débats dans les quartiers.

Angoulême, autour de la Journée internationale des Droits de l'Homme, le MRAP-Charente organise une série de soirées-débats dans les quartiers, après la projection de courts-métrages: "logement au rabais", "la vie avec les autres". Face aux obstacles au "vivre ensemble", comment agir ensemble pour favoriser la bonne entente.

Conseil Communal de Prévention de la délinquance.

Réunion à Mourenx du Conseil de prévention sur le thème: "Immigration et racisme" le 22 novembre. Deux responsables du MRAP de **Pau** ont animé le débat.

Voyage en Allemagne

Une délégation du MRAP s'est rendue en RDA du 11 au 18 novembre 1984.

A l'invitation de la Ligue pour l'amitié entre les peuples, une délégation du Mouvement a séjourné en R.D.A. durant une semaine. Les très nombreux contacts pris tant à Berlin qu'à Schwerin, au nord du pays, ont permis de constater l'importance de la place qu'occupent l'amitié et la solidarité dans les préoccupations des responsables d'associations, de mouvements.

Les dessins d'enfants pour la paix et l'amitié dans les jardins d'enfants, l'émulation entre les classes et les écoles pour, par exemple, collecter de l'argent pour l'achat de lait destiné aux enfants du Nicaragua, les manifestations diverses de solidarité à l'égard des peuples en difficultés, autant de formes données à l'expression de l'amitié.

Sur un autre plan, la formation de dizaines de milliers de jeunes travailleurs des pays en voie de développement venus acquérir une qualification, donc l'autonomie dans la maîtrise d'une technologie et d'une technique nécessaires à l'indépendance est encore une façon de matérialiser cette amitié et cette solidarité.

La volonté de paix qui transparait en permanence dans la condamnation de la guerre conduite

par les nazis, se traduit par la dénonciation de leurs crimes et forfaits, à l'école, dans les lieux publics. La visite du camp de Sachshausen à 25 kms de Berlin, a été un moment particulièrement émouvant et éprouvant. La solidarité entre les victimes de 48 pays d'Europe est largement au centre de la réalisation que constitue le musée rappelant leur sacrifice. Cette volonté de paix et d'amitié nous est également apparue dans cette manifestation que constitue le regroupement de milliers de conscrits d'un régiment portant le nom d'un déporté mort à Sachshausen, sur la place d'appel où ont souffert et/ou sont morts les internés sous le froid et la schlague de leurs tortionnaires. Sous le regard de leurs parents et amis, ils ont fait le serment d'empêcher que cela recommence.

La place nous manque pour tout dire sur tout ce que nous avons vu.

Nous revenons, non seulement particulièrement satisfaits de l'accueil chaleureux de nos homologues, ou presque, de R.D.A., mais convaincus qu'ils conduisent une action semblable dans des formes spécifiques.

Roger Bismuth

Un nouveau type d'action.

Après la profanation du cimetière israélite de Nice, le comité local, dans un tract, demande aux personnes qu'atteint le scandale raciste sous toutes ses formes, d'envoyer une réaction individuelle ou collective à la B.P. 623, 06011 Nice Cédex.

Création de comités locaux

La Seyne (83), **Vienne** (69), **Gardanne** (13), **Béziers** (34), **Millau** (12), **Sallanches** (74).

En préparation: **Les Sables d'Olonne**, un comité des Vosges, **Maisons-Alfort** (94).

LES BOLIDES ARRIVENT
A DAKAR

Différences

les avait précédés.

Lisez et faites lire le
numéro de Janvier.

La multiplicité et la diversité des actions engagées dans cette période par les comités locaux nous conduisent à n'en retenir que quelques-unes. Dans "Droit et Liberté" de février, nous accorderons une place plus importante à l'activité des comités.

Le droit au logement

**« Il ne se passe pas de jour sans qu'on apprenne qu'un appartement a été refusé que la construction d'un foyer a été bloqué... »
Situation tendue contre laquelle il faut lutter.**

Le droit de se loger constitue un des droits fondamentaux garantis à tout homme, d'abord parce qu'un logement constitue un préalable indispensable à la possibilité de vivre dignement et de vivre en famille.

Le logement est également le point d'ancrage dans la Société autour duquel peut s'organiser la cohabitation entre familles, entre cultures, entre ethnies différentes.

Les polémiques récentes autour du regroupement familial ont démontré encore plus combien les vérités précédentes ne pouvaient s'échapper.

Or, aujourd'hui, paradoxalement, on est contraint de considérer sombrement la situation existant quant au logement des populations venues d'ailleurs. Il ne se passe pas de jour sans que la presse, ou les plaintes individuelles n'apprennent qu'un appartement a été refusé ici à telle ou telle personne, ou que telle ou telle municipalité a refusé la construction sur son territoire d'un foyer.

La décentralisation semble avoir accru les blocages existant précédemment.

Ce paradoxe apparaît d'autant plus singulier que certaines vérités d'évidences sont aujourd'hui communément admises, et notamment :

- que le seuil de tolérance n'est pas une notion scientifique. Qu'il s'agit d'une explication purement mécanique invérifiable et évitant d'aborder des problèmes de fond;

- que l'habitat pour être conforme aux besoins fondamentaux des hommes d'où qu'ils viennent, doit respecter avant tout un cer-

tain nombre de règles sur la dimension des résidences, la qualité du bâti, et notamment de l'isolation phonique, sur une desserte suffisante, mais également sur l'environnement socio-culturel du quartier, lequel concerne l'école, la santé, voire les activités commerciales ou artisanales.

Si aujourd'hui la situation est tendue, s'agissant du logement social, c'est sans doute parce que les aspirations de la population ont changé. Une grande partie de la clientèle qui, il y a 20 ans,

vivait dans certains quartiers d'habitats sociaux, aujourd'hui soit, a pu réaliser son rêve de vivre dans un pavillon, voire de retourner au centre ville, soit est en passe de le faire. Y demeurent souvent des familles qui ont été stoppées dans leur ascension sociale et qui en sont déjà quelque part frustrées.

En revanche, ceux qui aspirent aujourd'hui au logement aidé, ne sont plus une clientèle intéressante pour les organismes, s'agissant précisément souvent de famil-

PROPOSITIONS D'ACTIONS POUR TROUVER ENSEMBLE DES SOLUTIONS AUX TENSIONS GENERATRICES DE RACISME DANS L'HABITAT.

Un comité local du MRAP peut agir à trois niveaux :

1) Le **logement** proprement dit :

Inciter les habitants, comités et associations de locataires à intervenir pour améliorer l'insonorisation, la peinture, l'entretien des parties communes (couloirs, halls, caves, pelouses).

2) L'**image** de la cité :

- Enquêtes, reportages, expositions (à la bibliothèque municipale, dans d'autres quartiers ou écoles) montrant la spécificité du quartier, ce qui s'y passe.

- Développer la vie associative, demander avec les jeunes un lieu de rencontre, une M.J.C., un terrain de sports, des commerces, un marché, des équipements socio-culturels, un local pour une coopérative gérée par les habitants, s'occuper des jeunes enfants après l'école (en responsabilisant les plus âgés).

- Organiser des fêtes de l'Amitié sur les quartiers.

3) Le **désenclavement** de la cité (souvent isolée géographiquement par une route, une voie ferrée, un canal, des murs ou des grillages...).

- Des transports (notamment des autobus)
- Un marché
- Des commerces
- Des terrains de sports
- Un lycée ou un collège

ce qui conduit à un mouvement de population et évite la cité-dortoir pour laquelle souvent personne ne se sent concerné.

Ces actions permettent de définir ensemble des objectifs améliorant la **mal** vie. Elles aident dans l'action commune à mieux se connaître et empêchent au racisme de jouer son rôle de division entre les usagers et de diversion des véritables causes des tensions.

Le droit au logement (suite de la page 5)

les fragiles sur le plan économique, ou sur le plan social, de familles qui ont des difficultés à accéder à un autre habitat. Parmi celles-ci, évidemment, nombres sont issues de l'immigration ou des DOM-TOM. La tentation est alors forte pour chaque commune d'accepter la solidarité, quand il s'agit de familles originaires de la commune ou bien de chez nous, mais de s'y dérober dans le cas contraire.

L'appel à la solidarité nationale dans l'aide aux plus défavorisés de notre société, lesquels comprennent bien des "allogènes" (comme il est d'usage de dire aujourd'hui) se conçoit parfaitement. Mais les espoirs ou les tentatives de rééquilibrage ne se heurtent-elles pas à cette donnée simple: parmi les classes laborieuses, et surtout dans les emplois moins qualifiés, on trouve un pourcentage bien plus important de gens venus d'ailleurs, et notamment de pays du Tiers Monde que parmi les cadres ou les capitaines d'industrie?

Or, la ségrégation du logement est avant tout sociale, certains quartiers abritant plus de riches que d'autres. Est-il réaliste d'imaginer inverser ces deux courants? Des Maires ne désespèrent pas de le faire, mais c'est alors au prix de refus opposés à des familles candidates au logement, et ce, au mépris total de la loi contre les discriminations en la matière qui est toujours en vigueur.

De surcroît, de la sorte, on contrarie les efforts déployés pour insérer les populations déjà fixées dans la commune puisqu'on leur insuffle la conviction qu'elles sont seulement tolérées à dose homéopathique et que, finalement, dans bien des cas, l'idéal serait de voir leur nombre dans la commune diminuer.

Or, les débats au cours des Assises l'ont montré encore claire-

ment: si on peut réussir la cohabitation, c'est d'abord et avant tout par la participation des diverses communautés en présence.

Les Français dits de souche, ne doivent pas se sentir dévalorisés par le fait de vivre dans un quartier stigmatisé, étant observé que l'image que donnent du quartier les médias ou les spécialistes, est souvent fort différente de la réalité vécue et de l'attachement réel qu'ils y portent.

S'agissant des populations qui ne sont pas d'origine métropolitaine, il est vrai de dire que leur tendance spontanée serait souvent de rechercher la proximité de leurs compatriotes. On a déjà écrit bien des choses sur la chaleur du ghetto et la possibilité d'organisation, de résistance qu'il offre, notamment à la première génération.

DONNEES CONTRADICTOIRES

Il est vrai également que les mécanismes actuels d'attribution de logements, notamment dans le secteur public, accentuent considérablement cette donnée et que des concentrations excessives peuvent être dangereuses par bien des points de vues pour les immigrés eux-mêmes.

Face à ces données de faits contradictoires, les tentatives de solutions sont demeurées pragmatiques et modestes. Peut-il en être autrement?

Les réflexions théoriques fournies par le rapport Dubedout, le rapport Marangé et le rapport Bonnemaison, les documents sur la planification ont permis de fonder une démarche attentive aux micro-réalisations permettant de reconstituer le tissu social des quartiers grâce à la participation des habitants, de favoriser le brassage social et la communication.

Face à l'urgence de la crise toutefois peut-être la montre joue-t-elle contre cette démarche. Des mécanismes plus élaborés sont pos-

sibles avec les contrats d'agglomération auxquels d'ailleurs nombre de militants du MRAP se sont intéressés déjà, comme pour les Commissions départementales de l'habitat dans lesquelles un rôle utile peut être joué.

Un pas de plus vient d'être franchi grâce à une loi votée par le Parlement récemment qui a pour objectif de rendre effective la solidarité nationale d'accueil par l'établissement de règlements départementaux prévoyant les modalités d'attribution du logement, et définissant les prioritaires, notamment parmi les personnes mal logées ou défavorisées.

Si ce règlement n'est pas correctement appliqué, un délégué spécial peut être désigné, chargé de prononcer l'attribution des logements. Il s'agit, dans certains cas, de limiter un peu la liberté de quelques-uns, pour assurer une meilleure égalité de tous.

Mais est-il rassurant de voir définir comme objectif gouvernemental aujourd'hui, pour éviter précisément les concentrations excessives, de tenir compte de "l'équilibre social" des quartiers et des communes? Il est décidément bien difficile d'arriver au quotidien, à organiser la cohabitation et à gérer la société pluri-ethnique!

Aux Editions DROIT ET LIBERTE
un livre populaire, vrai
et passionnant:

"C'EST ARRIVE EN
POLOGNE"

de Théophile Grol.

Passez vos commandes au
Siège.

Prix public: 70 Frs.

Prix spécial aux comités
locaux.